

En guise de faire-part de naissance, la Métropole va augmenter les impôts

Budget. La Métropole de Lyon vote aujourd'hui son premier budget. Et une hausse de 5 % de la part métropolitaine de la fiscalité locale sur les ménages et les entreprises.

A l'instar de Lyon la semaine dernière, la Métropole, fusion de l'ancien Grand Lyon et du département, va voter aujourd'hui une hausse de 5 % de la fiscalité. Pour son président PS, Gérard Collomb, mêmes causes et mêmes effets. La réduction drastique des dotations de l'Etat impose selon lui, pour maintenir un niveau d'investissement conséquent, d'activer le levier fiscal. La hausse

permettra d'investir 285M€/an sur la durée du mandat, soit une recette supplémentaire de 210M€. C'est la première fois depuis 2002, que la majorité a recours à une hausse de la fiscalité sur les ménages. Les taux de taxe d'habitation et foncière demeurent par ailleurs inférieurs, de près de 30 %, à la moyenne des autres communautés urbaines et métropoles de plus de

500 000 habitants. La hausse touchera également les entreprises dans le cadre de la CFE (Contribution foncière des entreprises).

Cette session métropolitaine, qui s'étirera sur la journée entière, évoquera également la dette de la nouvelle collectivité et notamment les difficultés liées à la présence de produits structurés. Des emprunts toxiques hérités du Département, qualifiés en « risques extrêmes ». Indexés sur un franc suisse qui s'est envolé ces dernières semaines, les intérêts d'emprunt pourraient connaître une lourde aggravation.

La Métropole a, au global, récupéré près de 600 M€ de dettes supplémentaires (et les équipements afférents). Pour un total de 1,85 milliard d'euros dont 93 % sont considérés comme « sains ».



■ Pas de surprises à attendre sur la nature du vote. Le budget devrait largement être adopté. Photo archives Joël Philippon

Une charge supplémentaire qui fait passer le taux moyen des emprunts de 2,5 à 2,7 % et qui fait progresser la capacité de désendettement, par rapport à l'ancien Grand Lyon, de 4 années et trois mois à 6 années et trois mois. S'agissant des investissements programmés, il faudra attendre le mois de juin pour les connaître.

Un premier budget de transition qui ne manquera pas d'alimenter les débats ce lundi. Même si Gérard Collomb n'a pas à nourrir trop d'inquiétudes à le voir largement adopté. ■

Geoffrey Mercier

SUR leprogres.fr RETROUVEZ la séance en direct à 14 heures.

+20% d'indemnités, mais des économies

Pendant cette séance du budget, les élus devraient également se voter une hausse de leurs indemnités (brutes). 4 888 € pour le président, 2 675 € pour les 25 vice-présidents, 2 444 € pour les 19 autres membres de la commission permanente et 1 159 € (au lieu de 1 064 €), pour les conseillers. Au global, près de 3,3M€ par an contre 2,6€ au Grand Lyon. Demeure que 28 sièges de conseillers généraux disparaîtront à l'issue des élections de mars prochain. Soit une économie annuelle de 1 M€. A noter que ces indemnités pourront être réduites en fonction de l'absentéisme des élus en assemblée et dans les commissions.

Les chiffres clés

3,3 milliards

C'est le montant en euros du budget de la nouvelle Métropole. A titre de comparaison le budget de la région Rhône-Alpes est de 2,45 Mds d'€. 2,2 Mds d'€ pour l'ancien département du Rhône

+ 5 %

C'est la hausse de la part métropolitaine des impôts locaux. Elle concerne les taxes d'habitation, foncière ainsi que les entreprises. Elle représente une trentaine d'euros pour un ménage.

25 %

C'est la part des dotations de l'Etat dans les recettes de la Métropole. Le reste provient de la fiscalité des ménages (16 %), des entreprises (29 %) et de diverses taxes ou « recettes de gestion ».

- 1 milliard d'€

C'est la somme que la Métropole va perdre d'ici 2020 en raison des coupes budgétaires de l'Etat de la hausse de la contribution au fonds de péréquation. Elle induira une politique d'économies forte.

624 M€

La part principale du budget de fonctionnement de la Métropole concernera les dépenses sociales (28 %) loin devant les dépenses de personnel auxquelles seront consacrées 18 % du budget.